

Dans le Tournaisis, la reconduction sans difficulté notoire du canevas 2017 de petit demi-fond caractérise la dernière réflexion hivernale menée à propos de cette spécificité. Le précédent lâcher unique est donc reconduit, concerne à nouveau les trois ententes de vitesse que sont « *L'Entente des VI* », « *L'Entente Tournai-Kain-Molenbaix* » et « *Dottignies-Néchin* ». Présentés dans le dossier du 11 mars dernier, ces trois groupements innovent en 2018 en arrêtant le même mode de lâcher pour la vitesse et le petit demi-fond, en d'autres termes pour tous les concours à moins de 400 km. De ce fait, pour les observateurs extérieurs dont « Coulon Futé », cette décision ne peut que constituer le prélude à la future intronisation incontournable - quand la nécessité se fera sentir bien évidemment - de la spécificité « une nuit de panier », alors devenue le substitut de la vitesse qui rassemblera les amateurs, disséminés çà et là, soucieux de poursuivre leur passion dans la partie ouest du Hainaut occidental.

La zone de participation arrêtée pour le lâcher de petit demi-fond contient celle retenue en vitesse suite à l'ajout autorisé par le règlement sportif de quelques localités sur les Toury et Orléans de l'itinéraire proposé.

Si au-delà de Paris, « *L'Entente des VI* » étend son rayon de vitesse sans doublage local, « *L'Entente Tournai-Kain-Molenbaix* » s'interdit de reprendre toute commune flamande, mais s'étale davantage sur la droite en reprenant dix localités du lâcher de vitesse de l'aile gauche d'Ath-Lessines. « *Dottignies-Néchin* » fait de même en piochant trois communes supplémentaires en Flandre occidentale et douze dans les rayons de vitesse de ses partenaires.

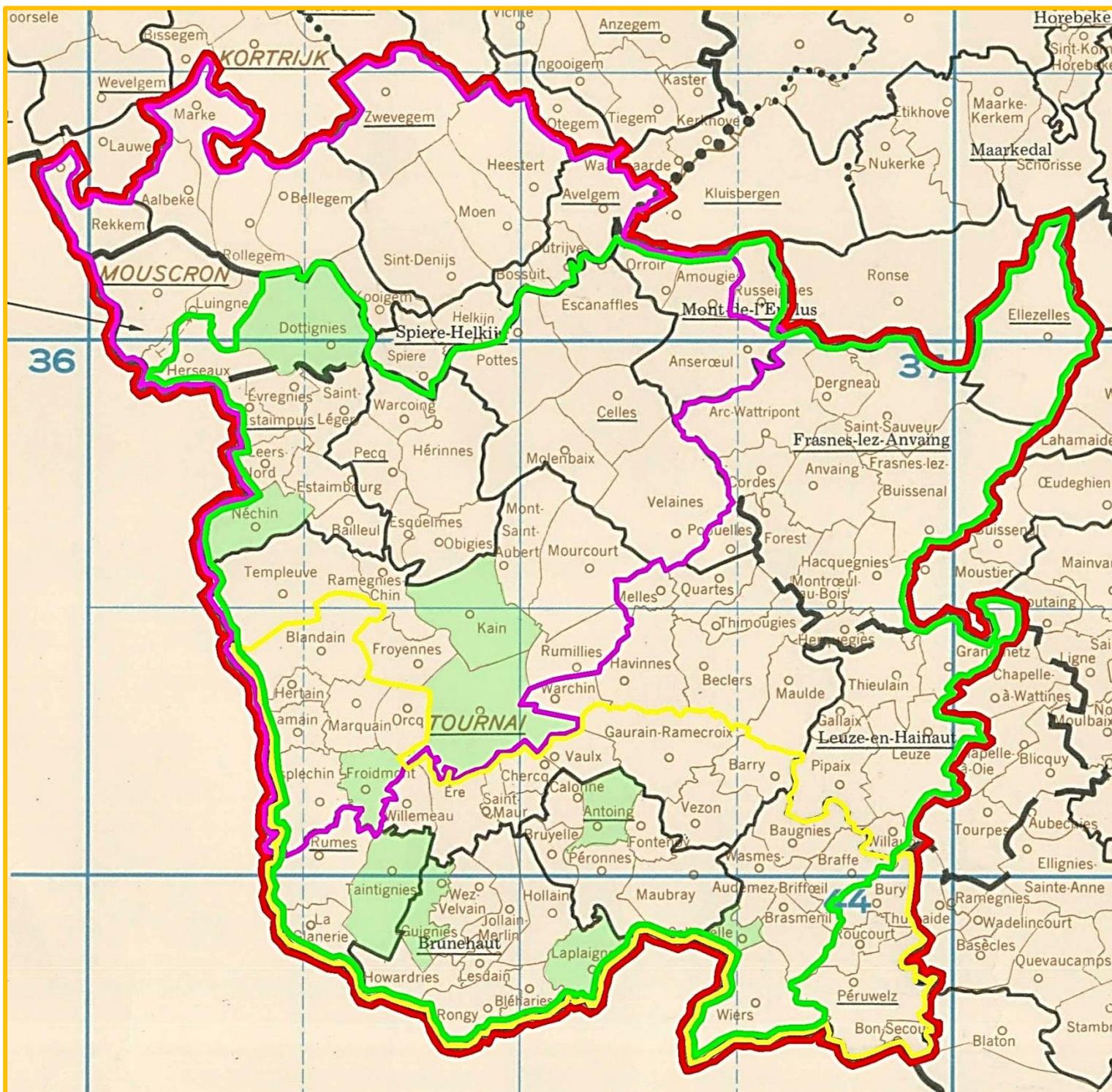
**Des frontières restrictives !** Le lâcher de petit demi-fond 2018 compose toujours avec deux frontières « naturelles ». D'une part, avec celle de « *L'Hexagone* », de [Rekkem](#) à [Bon-Secours](#), et, d'autre part, avec les bornes linguistiques, ce qui ne l'empêche pas de reprendre quinze localités du Nord flamand. Le « devant » tournaisien tourne à nouveau de manière parfois résignée son regard vers « l'arrière » pour s'assurer de l'espace vital.

**Deux dimensions significatives.** La profondeur maximale du lâcher, en d'autres termes la distance entre Zwevegem, la localité la plus au Nord, et Wiers, celle la plus au Sud, s'élève à 35,7 km. La largeur maximale par contre, la distance cette fois entre Rekkem, la commune la plus à l'Ouest, et Ellezelles, celle la plus à l'Est, à 36,6 km.

### Le volet technique !

- 116 communes sont reprises dans le lâcher tournaisien, 45 d'entre elles en déterminent le pourtour. Celles écrites en gras ou coloriées sur la carte recensent une société d'un des groupements relevant de ce lâcher. 68 communes au total sont reprises plusieurs fois dans les rayons : 61 deux fois, 7 trois fois.





### Légende

- Pourtour de « Tournai-Kain-Molenbaix »*
- Pourtour de « L'Entente des VI »*
- Pourtour de « Néchin-Dottignies »*
- Lâcher du Tournais*



**Pourtour** (en rouge, les localités citées en bleu sont flamandes) : Rekkem, Aalbeke, Marke, Rollegem, Bellegem, Zwevegem, Heestert, Avelgem, Orroir, Amougies, Russeignies, Arc-Wattripont, Dergneau, Saint-Sauveur, Ellezelles, Frasnes-lez-Buissenal, Hacquegnies, Grandmetz, Leuze, Willaupuis, Bury, Roucourt, Péruwelz, Bon-Secours, Wiers, **Callenelle**, Maubray, Péronnes, **Laplaigne**, Bléharies, Rongy, Howardries, La Glanerie, Rumes, Esplechin, Lamain, Hertain, Blandain, Templeuve, **Néchin**, Leers-Nord, Estaimpuis, Herseaux, Luingne, Mouscron.

**La liste complète** (le chiffre noté entre parenthèses après une localité indique le nombre de reprises de cette dernière dans les rayons des groupements relevant du lâcher ; les localités en bleu sont flamandes) : Aalbeke, Amougies (2), Anseroeul (2), **Antoing** (2), Anvaing, Arc-Wattripont, **Avelgem**, Bailleul (2), Barry (2), Baugnies (2), Béclers, **Bellegem**, Blandain (3), Bléharies (2), Bon-Secours, **Bossuit**, Braffe (2), Brasménil (2), Bruyelle (2), Bury, **Callenelle** (2), Calonne (2), Celles (2), Chercq (2), Cordes, Dergneau, **Dottignies**, Ellezelles, Ere (2), Escanaffles (2), Esplechin (3), Esquelmes (2), Estaimbourg (2), Estaimpuis (2), Evregnies (2), Fontenoy (2), Forest, Frasnes-lez-Buissenal, **Froidmont** (3), Froyennes (2), Gallaix, Gaurain-Ramecroix (2), Grandmetz, **Guignies** (2), Hacquegnies, Havinnes, **Heestert**, **Helkijn**, Hérinnes (2), Herquegies, Herseaux (2), Hertain (3), Hollain (2), Howardries (2), Jollain-Merlin (2), **Kain** (2), **Kooigem**, La Glanerie (2), Lamain (3), **Laplaigne** (2), Leers-Nord (2), Lesdain (2), Leuze, Luingne, **Marke**, Marquain (3), Maubray (2), Maulde, Melles, **Moen**, Molenbaix (2), Montroeuil-au-Bois, Mont-Saint-Aubert (2), Mourcourt (2), Mouscron, **Néchin** (2), Obigies (2), Orcq (3), Orroir (2), **Outrijve**, Pecq (2), Péronnes (2), Péruwelz, Pipaix, Popuelles, Pottes (2), Quartes, Ramegnies-Chin (2), **Rekkem**, **Rollegem**, Rongy (2), Roucourt, Rumes (2), Rumillies (2), Russeignies, Saint-Léger (2), Saint-Maur (2), Saint-Sauveur, **Sint-Denijs**, **Spiere**, **Taintignies** (2), Templeuve (2), Thieulain, Thimougies, **Tournai** (2), Vaulx (2), Velaines (2), Vezon (2), Warchin, Warcoing (2), Wasmes-Audeméz-Briffoeil (2), Wez-Velvain (2), Wiers (2), Willaupuis, Willemeau (2), **Zwevegem**.

- Le cumul des imbriquées zones de participation de « **Tournai-Kain-Molenbaix** », de « **L'Entente des VI** » et de « **Dottignies-Néchin** » constitue le lâcher unique de petit demi-fond du Tournaisis, porte d'entrée des Flandres lors des nationaux.

#### - **Tournai-Kain-Molenbaix.**

Les trois sociétés du groupement « **Tournai-Kain-Molenbaix** » sont implantées à l'ouest de l'axe central de la zone de participation du lâcher « transparisien » 2018 dans le Tournaisis. Le groupement précité couvre à nouveau, totalement ou en grande partie, douze des vingt-trois communes de la Wallonie picarde, en l'occurrence celles d'Antoing, de Brunehaut, de Celles-en-Hainaut, d'Ellezelles, d'Estaimpuis, de Frasnes-lez-Anvaing, de Leuze-en-Hainaut, de Mont-de-l'Enclus, de Mouscron, de Péruwelz, de Rumes et de Tournai.



« **Tournai-Kain-Molenbaix** », comme l'autorise le règlement sportif, ajoute à son rayon de vitesse quatorze localités (95 au total dont 41 définissent le pourtour). Les ajouts effectués sont cantonnés au nord-ouest (trois communes) et sur la droite de son rayon de vitesse (onze communes). Aucune incursion en territoire flamand n'est réalisée.

**Les dimensions du groupement.** La profondeur maximale, autrement dit la distance entre Ellezelles, la localité le plus au Nord, et Wiers, celle le plus au Sud, s'élève à 30 km. La largeur maximale par contre, la distance cette fois entre Herseaux, la commune la plus à l'Ouest, et Ellezelles, celle la plus à l'Est, est supérieure en totalisant 33,3 km.

**Pourtour (en vert)** : Herseaux, Estaimpuis, Leers-Nord, Néchin, Templeuve, Blandain, Hertain, Lamain, Esplechin, Rumes, La Glanerie, Howardries, Rongy, Bléharies, Laplaigne, Péronnes, Maubray, Callenelle, Wiers, Brasménil, Wasmes-Audemez-Briffoeil, Braffe, Willaupuis, Leuze, Grandmetz, Hacquegnies, Frasnes-lez-Buissenal, Ellezelles, Saint-Sauveur, Dergneau, Arc-Wattripont, Anseroeul, Russeignies, Amougies, Orroir, Escanaffles, Pottes, Hérinnes, Warcoing, Saint-Léger, Dottignies.

**La liste complète** : Amougies, Anseroeul, Antoing, Anvaing, Arc-Wattripont, Bailleul, Barry, Baugnies, Béclers, Blandain, Bléharies, Braffe, Brasménil, Bruyelle, Callenelle, Calonne, Celles, Chercq, Cordes, Dergneau, Dottignies, Ellezelles, Ere, Escanaffles, Esplechin, Esquelmes, Estaimbourg, Estaimpuis, Evregnies, Fontenoy, Forest, Frasnes-lez-Buissenal, Froidmont, Froyennes, Gallaix, Gaurain-Ramecroix, Grandmetz, Guignies, Hacquegnies, Havinnes, Hérinnes, Herquegies, Herseaux, Hertain, Hollain, Howardries, Jollain-Merlin, **Kain**, La Glanerie, Lamain, Laplaigne, Leers-Nord, Lesdain, Leuze, Marquain, Maubray, Maulde, Melles, **Molenbaix**, Montroeuil-au-Bois, Mont-Saint-Aubert, Mourcourt, Néchin, Obigies, Orcq, Orroir, Pecq, Péronnes, Pipaix, Popuelles, Pottes, Quartes, Ramegnies-Chin, Rongy, Rumes, Rumillies, Russeignies, Saint-Léger, Saint-Maur, Saint-Sauveur, Taintignies, Templeuve, Thieulain, Thimougies, **Tournai**, Vaulx, Velaines, Vezon, Warchin, Warcoing, Wasmes-Audemez-Briffoeil, Wez-Velvain, Wiers, Willaupuis, Willemeau.

#### - Entente des VI.

« **L'Entente des VI** », composée par les sociétés du « **Groupement d'Antoing** » et de la « **Nouvelle Entente** », arrête une zone de participation, plus large que profonde, de 43 localités dont 30 en déterminent le pourtour. Elle ne juge pas opportun de l'augmenter au maximum en franchissant le cap symbolique de Paris, et ce pour deux raisons principales. Limitrophe à la France sur toute sa largeur, il lui est impossible d'ouvrir sur le « devant » ce qui l'aurait agréé. Par contre, composer avec « un survol » plus important ne rallie pas les suffrages d'une majorité significative et suffisante de ses affiliés. Cette zone de participation est quasi totalement incluse dans celle de « **Tournai-Kain-Molenbaix** ».



Six sociétés composent ledit groupement : trois, celles d'**Antoing**, de **Callenelle** et de **Laplaigne**, sont implantées en triangle sur l'aile droite (**Laplaigne** et **Callenelle** jouxtant la frontière française) ; les trois autres, celles de **Froidmont**, de **Guignies** et de **Taintignies**, disposées en enfilade, relèvent de l'extrême ouest, aucune d'entre elles n'est limitrophe à la France.

**Les dimensions du groupement.** La profondeur maximale correspondant à la distance entre Blandain, la localité le plus au Nord, et Wiers, celle le plus au Sud, s'élève à 21 km. La largeur maximale par contre, la distance cette fois entre Blandain à nouveau, la commune le plus à l'Ouest, et Péruwelz, celle le plus à l'Est, est supérieure avec les 24,9 km atteints.

**Pourtour (en jaune)** : Blandain, Marquain, Orcq, **Froidmont**, Willemeau, Ere, Saint-Maur, Chercq, Vaulx, Gaurain-Ramecroix, Barry, Baugnies, Braffe, Bury, Roucourt, Péruwelz, Bon-Secours, Wiers, **Callenelle**, Maubray, Péronnes, **Laplaigne**, Bléharies, Rongy, Howardries, La Glanerie, Rumes, Esplechin, Lamain, Hertain.

**La liste complète** : **Antoing**, Barry, Baugnies, Blandain, Bléharies, Bon-Secours, Braffe, Brasménil, Bruyelle, Bury, **Callenelle**, Calonne, Chercq, Ere, Esplechin, Fontenoy, **Froidmont**, Gaurain-Ramecroix, **Guignies**, Hertain, Hollain, Howardries, Jollain-Merlin, La Glanerie, Lamain, Laplaigne, Lesdain, Marquain, Maubray, Orcq, **Péronnes**, Péruwelz, Rongy, Roucourt, Rumes, Saint-Maur, **Taintignies**, Vaulx, Vezon, Wasmes-Audemez-Briffoeil, Wez-Velvain, Wiers, Willemeau.

#### - **Dottignies-Néchin**

Le groupement « **Dottignies-Néchin** », initié et justifié par la volonté de mettre un terme à « l'isolement » des deux sociétés le composant, présente une zone de participation plus conséquente en petit demi-fond qu'en vitesse. En effet, trois communes flamandes supplémentaires sont ajoutées au-delà de Paris au même titre que douze localités francophones.

Ce groupement, limitrophe à la France de **Rekkem** à **Esplechin**, courtise une clientèle flamande puisée dans quinze localités du Nord du pays.

Sa zone de participation « transparisienne » (54 localités dont la moitié sert à en définir le pourtour), arbore une forme triangulaire, se trouve reprise en très grande partie par « **Tournai-Kain-Molenbaix** » à l'exception des communes flamandes.

**Les dimensions du groupement.** La profondeur maximale équivalant à la distance entre Zwevegem, la localité le plus au Nord, et Tournai, celle le plus au Sud, s'élève à 25,8 km. La largeur maximale par contre, la distance cette fois entre Rekkem, la commune le plus à l'Ouest, et Anseroeul, celle le plus à l'Est, est aussi de 25,8 km.



**Pourtour** (en violet, les localités citées en bleu sont flamandes) : Rekkem, Aalbeke, Marke, Rollegem, Bellegem, Zwevegem, Heestert, Avelgem, Orroir, Amougies, Anseroeul, Velaines, Mourcourt, Rumillies, Tournai, Froidmont, Esplechin, Lamain, Hertain, Blandain, Templeuve, **Néchin**, Leers-Nord, Estaimpuis, Herseaux, Luingne, Mouscron.

**La liste complète** (les localités citées en bleu sont flamandes) : Aalbeke, Amougies, Anseroeul, Avelgem, Bailleul, Bellegem, Blandain, Bossuit, Celles, **Dottignies**, Escanaffles, Esplechin, Esquelmes, Estaimbourg, Estaimpuis, Evregnies, Froidmont, Froyennes, Heestert, Helkijn, Hérinnes, Herseaux, Hertain, Kain, Kooigem, Lamain, Leers-Nord, Luingne, Marke, Marquain, Moen, Molenbaix, Mont-Saint-Aubert, Mourcourt, Mouscron, **Néchin**, Obigies, Orcq, Orroir, Outrijve, Pecq, Pottes, Ramegnies-Chin, Rekkem, Rollegem, Rumillies, Saint-Léger, Sint-Denijs, Spiere, Templeuve, Tournai, Velaines, Warcoing, Zwevegem.

